

## Le dispositif Devoirs 100 % faits étendu à Montchamp

*Audrey Chevallier*

3-4 minutes

---

**Bonne nouvelle pour les écoliers. Dans le cadre du dernier conseil municipal, le dispositif Devoirs 100 % faits, mis en place depuis octobre 2019, a été reconduit et étendu.**

Publié le 25 Sep 20 à 9:34



A l'ordre du jour, ce lundi 21 septembre 2020, le dispositif Devoirs 100 %, la défense incendie ou encore le projet de nouvelle centrale de traitement de l'air à la piscine de Vassy. (©La Voix-Le Bocage)

Dans le cadre du [dispositif Devoirs 100 % faits](#), mis en place depuis octobre 2019, un ou des fonctionnaires de l'Éducation nationale avait été recrutée afin de renforcer l'aide aux devoirs pour les élèves.

Lire aussi : [Le dispositif Devoirs faits se met en place dans les écoles de Valdallière](#)

À raison de 2 heures par semaine, le dispositif concernait uniquement le [site scolaire de Viessoix](#) (Valdallière).

## **2 h par semaine**

Lundi 21 septembre 2020, les élus se sont prononcés en faveur d'un nouveau recrutement afin de reconduire l'action sur ce même site et de l'étendre l'opération au site scolaire de Montchamp.

Lire aussi : [Près de Vire, un nouveau pôle scolaire sort de terre](#)

Les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire fixée à 22,34 € bruts.

Le conseil municipal a aussi acté la vente d'un terrain de 2 153 m<sup>2</sup>, situé aux abords de la route de Condé, à Vassy, à la SCI Route de la Mer.

D'une largeur de 15 m par 130 m, l'endroit accueillera demain une piste permettant à l'auto-école MP Conduite de préparer ses élèves aux examens de 2 roues et remorque. Le prix de la vente a été fixé à 7 535,50 € HT, soit 3,50 € le m<sup>2</sup>.

## **Une nouvelle centrale à Vassy ?**

Il y aura aussi bientôt une nouvelle centrale de traitement de l'air à la piscine de Vassy. L'équipement, réglant l'hydrométrie du bassin, est hors-service depuis plusieurs mois déjà.

Lundi toujours, les élus ont sollicité une aide financière conseil départemental, au titre de l'Aide aux petites communes rurales 2020, afin de remplacer la centrale de traitement de l'air.

Lire aussi : [A Valdallière, les activités reprennent à la piscine de Vassy](#)

L'offre moins disante s'élève à 44 737 € HT. L'aide du département pourrait atteindre les 50 %, soit une subvention espérée de 22 368 €.

## **Incendie : un village bientôt défendu**

Vire-Normandie en a la maîtrise d'ouvrage. Les élus de Valdallière ont choisi de signer une convention avec la ville voisine afin d'installer une défense incendie au lieu-dit La Cauvinerie, à cheval entre Truttemer-le-Grand et Viessoix.

Un poteau incendie sera prochainement installé là en vue de défendre, côté Valdallière quatre habitations. Le coût des travaux, estimé à 4 650 € et réalisé par le syndicat d'eau de Vire, sera porté à 50/50 par Vire-Normandie et Valdallière.

« La défense incendie a un tel coût que, quand on peut conventionner ainsi, il ne faut pas s'en priver », a insisté Frédéric Brogniart, maire de Valdallière, qui sait que des conventions similaires pourraient être signées avec les voisines Souleuvre-en-Bocage et Condé-en-Normandie.